

DECRET N° 2012-458 DU 19 NOVEMBRE 2012

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé des Affaires Présidentielles, du lundi 30 avril 2012 jusqu'à son retour, de l'intérim de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU Le Décret n° 2012-069 du 10 avril 2012, portant composition du Gouvernement ;

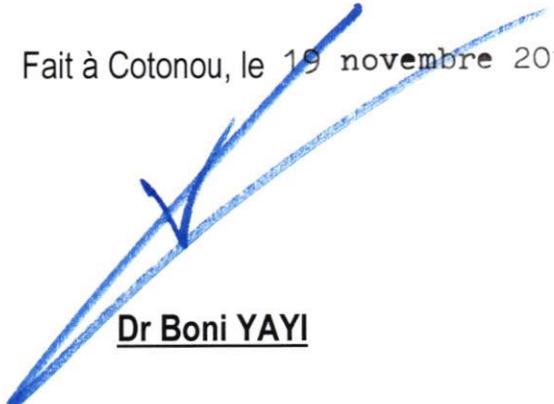
D E C R E T E ;

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social, son intérim sera assuré par Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat chargé des Affaires Présidentielles, pour compter du lundi 30 avril 2012 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 novembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI